



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

TRAVAUX DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DU RU DES EFFALOISES ET DES ZONES HUMIDES ASSOCIÉES À THOUROTTE ET LONGUEIL-ANNEL (60)

Avis d'Appel Public à Concurrence (A.A.P.C.)

Procédure adaptée – conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande Publique

Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet de confier au prestataire les travaux de restauration écologique du ru des Effaloises. Ces travaux visent le recalibrage du cours d'eau, la restauration de milieux humides et la création d'aménagements pédagogiques.

Personne publique :

Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président du SMOA

Contact :

MESTDAGH Benjamin

Technicien rivière

benjamin.mestdagh@smoa.fr

07. 76. 93. 20. 34

Date limite de remise des offres dématérialisées :

11 février 2026 à 16h00

Partenaires financiers



Assistance technique :



1 – NOM ET ADRESSE DE L’ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE : SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

Président : M. Philippe MARINI

- ZAC du Valadan N°18, route de Roye

- 60 280 CLAIROIX - 03 44 09 65 00

2 – PROCEDURE

Procédure adaptée conformément aux art. L.2123-1et R.2123-1 et suivants du CCP

3 – INTITULE ET OBJET DU MARCHE

TRAVAUX DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DU RU DES EFFALOISES ET DES ZONES HUMIDES ASSOCIÉES À THOUROTTE ET LONGUEIL-ANNEL (60)

- Démarrage prévisionnel de la mission : printemps / été 2026
- Délai d'exécution du marché : 6 mois

4 – CARACTERISTIQUES DE LA MISSION

Le présent marché comprend une tranche ferme relative aux travaux d'abattage d'un boisement sur 4,205 ha avec broyage et exportation des produits de coupe, de création d'aménagements pédagogiques et de restauration de milieux humides et aquatiques.

5 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le 11 février 2026 à 12h00, par voie électronique sur le profil d'acheteur du SMOA à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr>. Les renseignements techniques et administratifs peuvent être obtenus auprès du SMOA. Une visite sur site est fortement recommandée. Il est à noter que le site est libre d'accès. Toutefois, il est possible de convenir d'un rendez-vous auprès de :

- Technicien rivières : M Benjamin MESTDAGH : 07. 76. 93. 20. 34- benjamin.mestdagh@smoa.fr
- Technicien rivière alternante : M Thibaut GUYARD : 06. 01. 94. 06. 46- thibaut.guyard@smoa.fr

6 – JUSTIFICATIFS À PRODUIRE À L’APPUI DE L’OFFRE

Sont demandés les justificatifs et toutes pièces permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières de l'entreprise. Les offres seront sélectionnées sur la base des éléments fournis dont le PV de visite préalable obligatoire. Le projet de marché sera composé au minimum de :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : à accepter sans aucune modification daté et signé,
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) et ses annexes : à accepter sans aucune modification daté et signé,
- La décomposition du prix global et forfaitaire précisant les coûts par type de prestation : à rédiger par le candidat,
- Une note méthodologique avec un planning prévisionnel détaillé et la présentation des moyens.

7 – CRITERES D’ATTRIBUTION DU MARCHE

Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée selon les critères suivants :

- Critère 1 « méthodologie et moyens mis en œuvre » : 60 % décomposé comme suit
 - 50 points : moyens humains dédiés (qualifications et compétences en matière d'études similaires), matériels mis en œuvre, mode opératoire et pertinence de la méthodologie employée pour l'atteinte des objectifs des différentes phases de l'étude.
 - 10 points : planning prévisionnel détaillé
- Critère 2 « prix des prestations » : 40 %